

## **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DE LA COUPE DES PAYS DE LA LOIRE SENIORS « CASAL » - SAISON 2018/2019 -**

**Objectif :** Palier à la diminution du nombre de matchs en région (pré-Nationale et régionale) et maintenir pour les clubs un nombre intéressant de journées de compétition.

**Préambule :** Les formules sportives doivent correspondre à la réalité du calendrier sportif. En passant de poules de 12 à 10, il y a suppression de 4 journées de compétition. La coupe doit donc permettre à un maximum d'équipes de se rapprocher de ce nombre de journées sans le dépasser.

**Principe :** Inscription obligatoire pour les équipes participant aux championnats régionaux (pré-national et/ ou régional à partir de la saison 2016-2017 ; une seule équipe par genre et par club. La ligue se charge de l'inscription informatique de chaque équipe. Le club qui souhaite s'engager en Coupe de France Fédérale est exempté de Coupe des Pays de la Loire jusqu'à son élimination (le signaler à la Ligue). Il l'a réintègre au tour suivant son élimination.

Différents tours peuvent permettre à la CRA et aux CDA de mettre en pratique et/ou superviser les arbitres en formation.

Principes de brûlage : les jeunes (M15 à M20) évoluant dans les championnats nationaux ne peuvent pas participer à la Coupe des Pays de la Loire Seniors, seuls les jeunes inscrits sur les feuilles de match dès le début de saison y sont autorisés.

L'engagement est gratuit.

Les frais d'arbitrage en féminin sont répartis ainsi : 90 euros par tournoi et un seul arbitre (30 euros par équipe, soit 90 euros répartis comme suit : 30 euros au marqueur et 60 euros pour l'arbitre).

Les frais d'arbitrage en masculin sont répartis ainsi : 150 euros par tournoi et 2 arbitres (50 euros par équipe, soit 150 euros répartis comme suit : 30 euros au marqueur et 120 euros répartis aux 2 arbitres).

Les rencontres sont assujetties aux mêmes obligations que pour le championnat (sportif et pénalités), doivent se dérouler le dimanche de préférence, toutefois avec l'accord des clubs, elles peuvent se dérouler le samedi.

Cas particulier d'un club qui possède 2 équipes (une au niveau pré-national et une autre au niveau région) : l'équipe pré-national est engagée en Coupe de France Fédérale et l'équipe régionale est engagée en Coupe Pays de la Loire seniors – lors de l'élimination de l'équipe pré-national en Coupe de France Fédérale, cette équipe remplace l'équipe régionale engagée en Coupe des Pays de la Loire Seniors si celle-ci est encore qualifiée dans cette coupe.

### **FORMULE SPORTIVE 2018-2019 :**

**Match gagné en 2 sets gagnants pour poule constituée de 3 équipes  
Ou match gagné en 3 sets gagnants pour poule de 2 équipes seulement.**

**1<sup>er</sup> Tour : 23/09/2018**

Maximum 25 inscriptions en féminin et 26 en masculin possible.

Tirage au sort intégral à l'intérieur de chapeaux géographiques

**Féminin :** 8 poules de 3

Qualifiés en féminin : les 2 premiers de chaque poule + 1 exempt éventuel

**Masculin** : 8 poules de 3

Qualifiés en masculin : les 2 premiers de chaque poule + 2 exempts éventuels

Le 1<sup>er</sup> nommé joue à domicile, le second et le troisième se déplacent.

2<sup>nd</sup> Tour : 09/12/2018

Tirage au sort intégral des clubs qualifiés au 1<sup>er</sup> tour, avec intégration du ou des clubs éliminés de la Coupe de France Fédérale, le club recevant sera autre que celui du 1<sup>er</sup> tour.

Constitution de poules de 3 : le premier de chaque poule est qualifié pour le 3<sup>ème</sup> tour ainsi que le ou les meilleurs seconds (suivant le nombre d'équipes réintégrées), soit 12 équipes.

3<sup>ème</sup> tour, ¼ finale : 10/02/2019

Tirage au sort intégral des 12 équipes qualifiées au 2<sup>ème</sup> tour, avec intégration du ou des clubs éliminés au tour de Coupe de France Fédérale. Le club recevant sera, dans la mesure du possible, celui qui n'a pas reçu lors des 2 tours précédents, sinon c'est le premier nommé.

4 poules de 3, le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié : 4 qualifiés.

½ Finale : 10/03/2019

Match en 3 sets gagnants

Tirage au sort intégral des 4 équipes qualifiées au 3<sup>ème</sup> tour, le club recevant sera le 1<sup>er</sup> nommé.

Un qualifié par match pour la finale : le vainqueur de chaque demi-finale qualifié pour la finale.

Finale 2019 : le dimanche 5 mai 2019

Match en 3 sets gagnants

Dotation à l'équipe vainqueur : un sac de 5 ballons de compétition senior, par genre.

Lieu : il sera fait appel à un club pour organiser.

Jean-Michel QUENTIN  
Président Sportive Seniors